

# Josué 20

Französische Darby-Übersetzung



**1** Et l'Éternel parla à Josué, disant: **2** Parle aux fils d'Israël, en disant: Établissez-vous les villes de refuge dont je vous ai parlé par Moïse, **3** afin que l'homicide qui, par mégarde, aura frappé à mort quelqu'un sans le savoir, s'y enfuie; et elles vous serviront de refuge devant le vengeur du sang. **4** Et l'homicide s'enfuira dans l'une de ces villes, et il se tiendra à l'entrée de la porte de la ville, et dira aux oreilles des anciens de cette ville l'affaire qui lui est arrivée; et ils le recueilleront auprès d'eux dans la ville et lui donneront un lieu pour habiter avec eux. **5** Et si le vengeur du sang le poursuit, ils ne livreront pas l'homicide en sa main; car c'est sans le savoir qu'il a frappé son prochain: il ne le haïssait pas auparavant. **6** Et il habitera dans cette ville, jusqu'à ce qu'il comparaisse en jugement devant l'assemblée, jusqu'à la mort du grand sacrificateur qui sera en ces jours-là; alors l'homicide s'en retournera et reviendra dans sa ville et dans sa maison, dans la ville d'où il s'était enfui.

**7** Et ils sanctifièrent Kédesh, en Galilée, dans la montagne de Nephthali; et Sichem, dans la montagne d'Éphraïm; et Kiriath-Arba, qui est Hébron, dans la montagne de Juda. **8** Et au delà du Jourdain de Jéricho, vers le levant, ils établirent, de la tribu de Ruben, Bétser, dans le désert, sur le plateau; et Ramoth, en Galaad, de la tribu de Gad; et Golan, en Basan, de la tribu de Manassé. **9** Ce furent là les villes assignées à tous les fils d'Israël et à l'étranger qui séjournait parmi eux, afin que quiconque aurait, par mégarde, frappé à mort quelqu'un, s'y enfuît, et ne mourût pas de la main du vengeur du sang, jusqu'à ce qu'il eût comparu devant l'assemblée.